

# Souveraineté numérique

Slide 1

Bonjour à tous et à toutes

Nous sommes rassemblées autour d'un concept qui s'installe dans notre paysage politique

La souveraineté numérique est apparue dans les séminaires des universités de l'AFCDP il y a une dizaine d'années via la Présidente de la CNIL puis des députés successifs invités à ces conférences dédiées à la protection des données et aux avancées technologiques du numérique.

LA dernière fois fut au premier Forum de la sécurité Normand par Hervé Morin au Moho à Caen il y a deux ans. Ils nous ont parlé, à l'époque des investissements dans des data center pour la région.

Définition

La mienne : une autonomie tant technique que légale sur les données, les usages et les impacts du numérique, je pense qu'il est temps !!!

On va voir pourquoi et si c'est encore possible ...

Slide 4 à 7

Avant tout, la souveraineté numérique est portée par un discours politique ou à vocation politique (bah oui, on trouve toujours des experts pour aller dans le sens de la tendance :))

Rappel sur ce que signifie la Souveraineté

Au dessus de l'exercice du pouvoir ... exécutif ? Législatif ?

Zone géographique

Population

On parle de la France, hein pas de Fécamp ...

Bon aller le but collectif, c'est quand même la République et on a une constitution ... on pourrait donc se dire que ça va

SAUF que Numérique hein !!!

Le but collectif de l'état : La république est indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Le système d'information est devenu mondial et international, certains pays ont mis en place une souveraineté sécuritaire comme la Russie, la Chine la Corée du Nord et quelques autres mais le respect des droits fondamentaux y est discutable. En revanche les données sont très bien protégées au profit du seul regard et du seul usage de l'Etat ou des entreprises approuvées par les États.

Les encadrements juridiques permettant un regard ou des droits des usagers n'existent quasiment pas.

C'est la balance entre la protection des droits fondamentaux et la sécurisation des données qui est compliquée, c'est également à cela que l'on reconnaît une démocratie.

Cependant une opacité technique est toujours maintenue sur qui peut accéder à quoi, les scandales révélés par Edouard Snowden sur la surveillance de masse par les US bien au delà de leurs frontières nous l'ont appris.

La culture numérique, c'est quoi

Qui en a de la culture numérique, comment on y a accès ?

Comment on apprend ? Comment on comprend ça ?

Comment on s'en accapare dans ses quotidiens de citoyen.ne, de professionnelles, de militant.es, de simple usager.e ?

Qui sait comment circulent les données, comment fonctionne internet, comment fonctionne le WEB, la différence entre un site et une plateforme, un moteur de recherche et ChatGPT ?

Par exemple, pour vous grâce à quoi s'est développé Internet ?

En fait :

Les universités

Le jeu

Le sexe

L'armée voilà d'où proviennent les fonds, voilà pourquoi on a investi pour développer les technologies.

Est-ce toujours le cas ?

Non car les plateformes sont devenues propriétaires de nos données ; capitalisme, matière première ?

La donnée issue de l'humain a le plus e valeur (encore plus avec les avancées de l'IA) : comportements, créativité pour prédire et induire des comportements et digitaliser les productions humaines pour les capitaliser voir les éradiquer au profit des robots et de l'IA. A qui appartient l'IA : best one Microsoft (US)

Géopolitique

Pour être autonome, il faut avoir des matières premières ou des valeurs ajoutées à vendre que les autres n'ont pas !!!

Qu'avons nous ?

Informatique : on est pas mauvais en cybersécurité mais on a pas de culture du hacking même si on a avancé un peu avec le principe du bug Bounty et la proposition de Yes We hack initié par Korben

On a pourtant des stars mais elle sont parties ... Je pense à Zataz qui identifie des failles de sécurité depuis 20 ans et alerte les organisations qui pour la plupart ne lui répondaient même pas ! (Il est maintenant expert cybersécurité pour le gouvernement canadien)

Les supports qui permettent de communiquer avec les données ne sont quasiment jamais européennes ou français

Bon OK sur le SI de stockage, on a OVH et pour concurrencer Telegram (qui est russe) ou signal ou what's app (US), on a OLVID qui connaît ?

Récemment l'ex première ministre à demander à ce que ce réseau soit celui des ministères ...

Quand aux données, elles ont où ?

En 2022 99% de nos données étaient stockées au US

Anedocte du traité européen des OGM versus DCP aux US (loi Sarkozy sur la prédictivité des comportements terroristes.)

Suite à la loi terrifiée de 2006 en 2016 Sarkozy veut pouvoir identifier sur internet en France et en Europe les personnes faisant l'apologie du terrorisme. Mais la France n'a pas les données, on a donc troqué un peu de largesse aux US sur les OGM contre l'accès gratuit aux données des européens chez les GAFAM, on en parle de l'impact de la gestion des données sur la géopolitique ?

Un rapport de force

Deux culture

Anglo-saxonne et Européenne voir spécifiquement Française comme la Laïcité par exemple ou la liberté d'expression

L'hégémonie US sur la matière première : les données

Seules les données stratégiques de l'Etat Français semblent protégées et quand on dit ÉTAT on parle principalement des données des ministères et des échanges entre les ministres, pour le reste, administrations, universités, collèges, hôpitaux, mairies etc ... chacun se débrouille avec les budgets existants et l'envie ou le niveau de compréhension des enjeux le permet (donc souvent on s'en occupe après des , du piratage de données avec libération contre rançon)

Bon donc le droit, on est plutôt bon :)

Encore faut-il s'en servir, encore faut-il avoir la possibilité de s'en servir dans le cadre des changements via la culture numérique

Avant Liberté contre dépostisme, les avancée technologique ont mis en avant le droit à la dignité contre la barbarie (capacité grandissante à pouvoir considérer un autre être humain comme non-humain).

1994 loi bioéthique

Affirmation du droit à la dignité en 2000 dans la charte des droits fondamentaux européens Nice 7 décembre 2000

Plainte collective : ESS Hamon 2014

Pour les données à caractères personnelles Loi Axelle Lemaire pour une république numérique 2016

Les avocats en France versus les avocats aux US

Qui ? Associations de défense des droits (JFC que choisir, Ligue des droits de l'homme, Internet ou Society France, ... et il faut que le périmètres soit inscrit depuis plus de 3 ans dans les statuts !!!)

Focus sur NOYB association créée par Max Schrems (2025 Safe Harbor) et qui totalise 52 plaintes gagnées perdues ou en cours auprès de la CNIL en 2024

Focus Charte de l'environnement : empreinte numérique :)

Nos droits fondamentaux pour rappel

Les valeurs fondamentales de l'Union sont consacrées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne. Elles sont:

le respect de la dignité humaine;

la liberté;

la démocratie;

l'égalité;

l'état de droit; et

le respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant

à des minorités.

Respecter les droits de la personne humaine est l'une des obligations fondamentales de l'Union européenne, notamment lors de la mise en œuvre des politiques et des programmes. Tant les institutions européennes que chacun des États membres sont liés par cette obligation

La constitution 1958

Objectifs à valeur ou de valeur constitutionnelle

La préservation du pluralisme des courants d'expression socio-culturels

Le respect de la liberté d'autrui (on parle d'expression en ligne donc on parle de liberté d'expression)

Rappel : Définition : la liberté d'opinion c'est la liberté de choisir sa vérité dans le secret de sa pensée, cela concerne dans le for intérieur, chacun se fait son idée.

En revanche dès lors qu'on exprime l'opinion on passe dans la liberté d'expression qui est la liberté de révéler sa pensée à autrui.

Culture du numérique

Aux US c'est la liberté d'opinion qui prédomine et est protégée

Freedom of speech : the power or right to express one's opinions without censorship, restraint, or legal penalty

Restriction The main such categories are incitement (incite a violation of the law), defamation, fraud, obscenity, child pornography, fighting words, and threats.

En France on encadre la Liberté d'expression

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Restriction

L'incitation à la discrimination, à la haine, à la violence ou à la ségrégation\* à l'égard d'autrui, en public, intentionnellement et pour une raison précise. 2. La diffusion d'idées fondées sur la supériorité raciale ou la haine raciale.

Un point sur l'ordre public s'impose

Parlons consentement, consentement éclairé (RGPD par exemple pour le numérique, problème de la copie systématique)

Organique relative à l'organisation des pouvoirs (fonction législative, juridictionnelle, gouvernementale, administrative)

Ordinaire, simple votée par le parlement selon la procédure établie par la constitution

Ordonnance : mesure prise par le gouvernement, dans des matières relevant du domaine de la loi : autorisé et ratifié par le parlement pour valeur législative immédiate

Règlement

Acte administratif unilatéral impersonnel et de portée générale par le gouvernement ou un exécutif

Arrêtes Ministériels, municipaux, toutes délibérations des assemblées délibératoires comme les collectivités territoriales.

La constitution distingue le domaine de la loi et le domaine du règlement.

N'oublions pas les 4 fondamentaux du droit : La république est indivisible, laïque, démocratique et sociale. C'est important de s'en souvenir, ce sont les fondements sur lesquels tout magistrat doit se référer pour statuer pour un jugement.

Les droits du Numériques

Le droit numérique est la partie du droit spécifique aux nouvelles technologies. Il régit les problèmes créés par l'émergence de la société de l'information, et vise principalement : la protection de la vie privée mise à mal par la collecte informatique des données, la protection de la propriété intellectuelle, les œuvres étant facilement copiables illicitement sous leur forme numérique.

l'accessibilité numérique contre fracture numérique.

Source Wikipedia

Protection des contenus (créations numériques)

Statut des acteurs de l'innovation (entreprises innovantes).

Droit des données à caractère personnel

Droit des contrats électroniques et du commerce électronique

Droit de la cybersécurité

Droit de la propriété intellectuelle, droit des sûretés, droit international privé général et spécial, concurrence et distribution, droit européen des affaires (droit européen de la concurrence et du numérique), droit international et européen des droits de l'homme, droit des assurances, procédure pénale.

Droit du commerce électronique et des plateformes, droit des créations numériques, droit de l'internet et des réseaux de communications électroniques, droit des algorithmes, droit des crypto-actifs.

Droit liés à l'IA.

Injonction contradictoire

Doit-on tout faire sécuriser par l'état

Usurpation d'identité : œil, empreinte, informations

Mais à qui ? Car comment prouver son identité ? Croisement d'informations ? Aucun processus n'est en place ... administrativement ou juridiquement ou d'accord avec les GAFAM (avec qui il y a aussi piratage de compte quand usurpation d'identité ...)

Laurisabelle LIGAUDAN